

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2026.060

Nombre de
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 0
Votants : 14

Objet :

Décision modificative
en sections de
fonctionnement et
d'investissement

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil,
sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, GUILLIER Vincent, JALBY Jean-Paul, LAPORTE Alexandre, NOEL Patrick, PETIT Jean-Pierre, THOMAS Corine.

Absent avec procuration : /

Absente excusée : MAZOUZ Josiane

Absent non excusé : /

Secrétaire : NOEL Patrick

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales

Il convient de procéder à une décision modificative en section de fonctionnement et section d'investissement pour ajuster les crédits disponibles suite aux réunions de travail en commission finances et travaux.

Crédits à inscrire en dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	MONTANT
011	615231	Voirie	- 10 000 €
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 63 000 €

Crédits à inscrire en recettes de fonctionnement :

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	MONTANT
731	73111	Impôts directs locaux	+ 17 550 €
73	7352	Fraction compensatoire de la CVAE	+ 4 800 €
731	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	+ 200 €
731	73113	Taxe sur les surfaces commerciales	+ 4 100 €
74	74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	+ 1 450 €
74	741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	+ 18 400 €
74	741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	+ 780 €
74	748383	Reversement obligatoire de la part CPS	+ 5 720 €

Crédits à inscrire en dépenses d'investissement :

OPERATION (pour information)	CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	MONTANT
125	21	2151	Réseaux de voirie	- 40 550 €
162	21	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	- 200 €
175	21	21312	Bâtiments scolaires	- 51 300 €
175	21	21314	Bâtiments culturels et sportifs	- 1 000 €
162	21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	+ 7 400 €
162	21	2152	Installations de voirie	+ 2 000 €
216	20	2031	Frais d'études	+ 19 000 €
216	21	2128	Autres agencements et aménagements	+ 400 000 €
187	21	21318	Autres constructions	+ 7 200 €

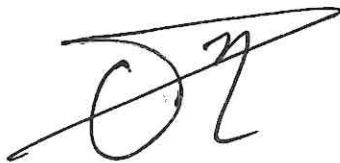
Crédits à inscrire en recettes d'investissement :

OPERATION (pour information)	CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	MONTANT
OPFI	021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 63 000 €
OPNI	16	1641	Emprunts en euros	+ 165 900 €
216	13	1321	État et établissements nationaux	+ 62 650 €
216	13	1322	Régions	+ 51 000 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;
DECIDE de l'inscription des crédits supplémentaires en section
d'investissement comme présentée ci-dessus.

Le Secrétaire, M. NOEL Patrick



Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 9 juillet 2026
Le Maire, Christian DELESGUES



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 10 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 018-211802335-20260708-DM12026-BF